

Conditions Générales

Pour l'organisation d'apéritifs ou de repas. Le Domaine des Lolliets peut accueillir:

À l'intérieur :

Salle :	Pour un repas assis	-maximum 45 personnes
	Pour un apéritif	-maximum 70 personnes

A l'extérieur :

Chapiteau:	Pour un repas assis	-maximum 120 personnes
	Pour un apéritif	-maximum 180 personnes

Prix de la location

La location sera forfaitaire par personne : Fr. 15.-/per.

Nous vous mettons à disposition, tables et bancs ainsi que des verres à pieds.
Parking à disposition pour 50 voitures.

Rangement et libération des lieux

Les lieux seront libérés (rangés et propres) :

Location en semaine : à minuit au plus tard.

Location vendredi/samedi: le lendemain à 10h.

Veillez noter que la musique ou tout autre forme de bruit doit, en semaine être coupée à 22h et le weekend à 02h. En cas de nuisance nous rejetons la responsabilité et tout frais sera votre charge.

Les lieux seront évidemment rendus nettoyés et rangés. En cas de nettoyage par nos soins, un supplément de Fr.200.- vous sera facturé.

Vins

Les vins servis seront exclusivement ceux du Domaine des Lolliets. Vous pourrez définir votre choix parmi notre gamme de vin. Ils seront facturés au prix de départ de la cave, selon une liste de prix à disposition.

Chauffage

Durant la saison froide, nous ne pouvons vous garantir une température idéale, dans le chapiteau. La salle est évidemment chauffée.

Traiteurs

Vous avez libre choix du traiteur, si vous le souhaitez, nous vous fournirons une liste de nos partenaires.

Les boissons autres que le vin n'est pas fourni par le Domaine.

Parking

Parking extérieur à disposition pour 50 voitures.

Réservations

La réservation sera enregistrée après le retour du contrat de location signé et du versement d'une caution de fr.200.- qui sera déduite de la facture finale.

Au cas où un dégât a lieu, veuillez avoir la courtoisie de l'annoncer et d'utiliser votre assurance responsabilité civile.

La surveillance des enfants présents lors des manifestations incombe aux parents.

Il est interdit de pénétrer dans les parties agricoles du Domaine des Lolliets qui se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou dommages matériels.

